



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

**PROLONGATION DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE ÉCRITE :**

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-630 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE GRANDE AFFECTATION DU SOL RÉSIDENTIELLE-RURALE À MÊME LE LOT 4 875 127

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-631 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2020-630

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par les projets en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 22 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a annulé la consultation publique en personne et a prolongé la consultation écrite de ces projets de règlements, en raison de la pandémie Covid-19.

Une présentation des projets de règlement est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces projets de règlement au plus tard le 6 octobre 2020 à 19 h 30, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca, par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3 ou lors de la séance de consultation du conseil municipal.

Ces projets de règlement ainsi que l'illustration des zones visées sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
ce 30 septembre 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca